



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d’Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C –
N° d’Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE AUTOUR D'AMBOISE 18 au 21 Septembre 2023

Description et localisation de la randonnée découverte

Principe de la randonnée découverte

Du Lundi 18 Septembre 2023 (dîner) au Jeudi 21 Septembre 2023 (Petit déjeuner)

Chaque journée comprend :

- un circuit totalisant de 11 à 17,5 kms
- un centre d’intérêt local

Le nombre maximum de participants est fixé à 25 personnes

Ce séjour est :

- accessible à tous les randonneurs

L'hébergement

Domaine des Thomeaux
12 Rue des Thomeaux
37530 MOSNES
02 47 30 40 14
<https://www.domainedesthomeaux.fr>

Les circuits

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre. Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront en voiture.

Lundi 18 Septembre 2023

- Arrivée à 11h00
- Pique-Nique (**à amener**)
- Randonnée autour d'Amboise (**11 kms - dénivelé : 124 m**) - Niveau : 1
- Visite guidée d'Amboise (Sur les pas d'Anne de Bretagne) (1H15) - Niveau : 1

Mardi 19 Septembre 2023

- Randonnée "le vallon de l'Amasse" (17,5 kms - dénivelé : 104 m) - Niveau : 1
- Pique-nique
- Visite du château d'Amboise avec un histopad - Niveau : 1

Mercredi 20 Septembre 2023

- Randonnée "entre terres royales et eaux sauvages" (12 kms - dénivelé : 92 m) - Niveau : 1
- Pique-nique dans les jardins du Clos Lucé
- Visite libre du château et des jardins du Clos Lucé - Niveau : 1
- Visite guidée des caves de vouvray suivi d'une dégustation de mignardises sucrées et de vins (1h30) - Niveau : 1

Jeudi 21 Septembre 2023

- Randonnée "Le sentier des artistes" - (12 kms) - Niveau : 1
- Pique-nique
- Balade en gabare sur le Cher au pied du château de Chenonceau (50 mn) - Niveau 1

Soit un total de 52.5 km et 320 m de dénivelé positif pour ceux qui feront la totalité des parcours.

Le voyage

- Véhicules particuliers : voyage à organiser par les participants.

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement

Hébergement

En cas d'annulation totale de la réservation

- A 30 jours ou moins de l'arrivée : Conservation de l'ensemble des arrhes versés, soit 30% du montant estimé

En cas de situation de COVID

- Si l'annulation est du fait du client : les arrhes de 30% versées à la confirmation sont conservés
- Si l'annulation est du fait d'une décision administrative : il y aura une proposition de "bon à avoir" valable 18 mois dans les mêmes conditions tarifaires
- Si l'annulation est du fait de l'hébergeant : Remboursement de l'intégralité des sommes déjà perçues

Pour les autres services

(transport, visites, etc.)

Le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur.

Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- *plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.*
- *Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.*
- *En cas de remplacement, le remboursement sera immédiat.*

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bus, bateau, train, visites, etc.)

Total séjour/personne	Montant
Base 25 personnes	372 €

Ce montant tient compte d'un supplément de 18 € par personne qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par les animateurs.

Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Important : Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Conditions de règlement

Echéancier proposé

	Montant	Date butoire
Acompte de réservation	94 € (débit 1er Janvier 2023)	31/10/2022

Puis à votre choix

Paiements échelonnés	Montant	Date butoire
Acompte N° 2	70 €	01/02/2023
Acompte N° 3	70 €	01/03/2023
Acompte N° 4	69 €	01/04/2023
Acompte N° 5	69 €	01/05/2023

ou

	Montant	Date butoire
Solde en une seule fois	278	01/05/2023

(nota : cette option pourra être annulée si des fournisseurs exigent des règlements échelonnés)

ANNEXE CONCERNANT LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉS DES RANDONNÉES ET DES VISITES

Explication des niveaux de difficulté des randonnées

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, la randonnée est accessible à tous randonneurs correctement équipé.
- Niveau 2
- Cette randonnée peut présenter quelques difficultés (ex : sentiers étroits, passage de zones de rochers, de zones inondables, dénivellements importants et fréquents etc.), mais accessible à des randonneurs pratiquant régulièrement
- Niveau 3
- Cette randonnée présente des difficultés certaines (ex : sentiers en aplomb, zones rocheuses importantes, dénivellements très importants et continus, etc.). Cette randonnée est accessible à des randonneurs expérimentés et qui ont déjà rencontré ces difficultés dans des randonnées hebdomadaires.
- Niveau 4
- Cette randonnée ne peut être pratiquée que par des randonneurs bien expérimentés, pouvant nécessiter un équipement spécifique. Néanmoins elle reste dans le cadre des activités couvertes par l'assurance de la FFR.

Explication des niveaux de difficultés des visites

- Niveau 1
- Pas de difficultés particulières, visite accessible à tous
- Niveau 2
- Quelques difficultés à prévoir (ex : accès, escaliers, sols, etc.)
- Niveau 3
- Visite compliquée pouvant présenter des difficultés pour certaines personnes (ex : claustrophobie, vertige, mal voyant, etc.)
- Niveau 4
- Visite déconseillée aux personnes sensibles



PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017
APE 926C –
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

RANDONNÉE DÉCOUVERTE Autour d'Amboise 18 au 21 Septembre 2023

(à retourner avant le 31/10/2022)

à la MASA - Rue du Rougeau - Cidex 25 - Boite N° 40 - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

NOM	PRÉNOM

Règlement

Le bulletin d'inscription sera accompagné d'un chèque d'acompte de 94 €/personne. **Celui-ci sera débité le 1er Janvier 2023.** Je choisis le règlement du solde :

- en une seule fois
- par paiement fractionné

Après acceptation de mon inscription, je transmets le chèque de solde ou l'ensemble des chèques à l'adresse indiquée ci-dessus. Ceux-ci seront remis à l'encaissement aux échéances choisies.

Précisions complémentaires

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single
- partager une chambre double

(régimes ou allergies) :

En cas d'annulation de ma part je m'engage à régler les éventuelles pénalités

Le :

Signature :